

du PAYS
Vallée du Loir

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

CONTEXTE

- L'expérimentation du village à énergie positive est une action majeure du Plan Climat du Pays Vallée du Loir. Elle est considérée comme « accélératrice de la transition énergétique ». Il s'agit, à travers ce projet, de démontrer la faisabilité de la démarche auprès des acteurs locaux et de créer une dynamique territoriale afin d'entraîner, à terme, une grande partie du territoire dans les objectifs d'un Territoire à Énergie Positive (TEPOS).
- Un TEPOS réduit ses besoins énergétiques grâce à la sobriété énergétique et l'efficacité énergétique, et utilise les énergies renouvelables locales. Cette démarche volontaire ainsi que les différentes approches adoptées pour y parvenir constituent un réel processus de changement, une véritable transition.

OBJECTIFS

En France, de nombreuses collectivités, territoires et acteurs se mettent en mouvement. Ils se sont constitués en réseau pour accélérer et renforcer leur démarche. L'engagement dans une telle démarche est bénéfique en terme :

01 d'économie et de développement local : dépenses évitées, création d'activité et d'emplois locaux ;

02 social et de démocratie : participation des citoyens, réduction de la précarité énergétique et de la vulnérabilité aux hausses erratiques mais inévitables du coût de l'énergie, cohésion sociale et territoriale ;

03 d'environnement : réduction des impacts locaux et participation à l'atteinte de nos engagements nationaux et internationaux en matière d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre.

Les engagements communaux sont relatifs à l'adhésion du conseil municipal à la démarche proposée par le Pays Vallée du Loir, d'informer, sensibiliser et mobiliser les citoyens dans la transition énergétique et écologique du territoire. Pour concourir au succès de cette opération et ainsi faciliter l'intervention du Pays Vallée du Loir et de ses partenaires, le conseil municipal s'engage à :

- Communiquer auprès des habitants sur la démarche « VE+ » et ses différents temps forts.
- Promouvoir l'engagement et la participation citoyenne dans le cadre de cette démarche et reconnaître l'engagement que pourront avoir les administrés dans ce projet.
- Désigner un ou plusieurs référents pour assurer le suivi, l'information et l'évolution de la démarche en toute transparence, auprès du conseil municipal. Ils seront les contacts privilégiés du Pays Vallée du Loir et de ses partenaires. Ils pourront éventuellement être les relais locaux de la démarche auprès des citoyens sur son déroulement, notamment sur l'aspect logistique (dates, horaires, lieux, thématiques des interventions prévues) et réorienter les citoyens vers le Pays Vallée du Loir ou ses partenaires pour des sollicitations plus précises.
- Mettre à disposition la salle des fêtes communale pour l'organisation d'événements (forums, ateliers, réunions...) sous réserve de sa disponibilité.
- Prendre en compte les propositions réalisées par les citoyens et réfléchir aux moyens de les mettre en œuvre avec l'aide de la commune (Accompagnement, mise à disposition de locaux/matériel/terrain, sollicitation de partenaires, engagement financier...).
- Adhérer à l'idée de constante progression et amélioration en matière de transition énergétique et écologique.
- Être « ambassadeur » de la démarche auprès des autres communes du territoire.

- Mobiliser les moyens financiers et techniques pour la mise en œuvre de l'accompagnement de la commune dans son engagement « village à énergie positive ».
- Favoriser l'implication individuelle et collective.
- Informer le conseil municipal du déroulement de la démarche et en assurer la transparence, notamment via les conseillers municipaux référents par une communication régulière ainsi que par l'organisation de temps formalisés (COFIL) entre le Pays Vallée du Loir, les élus référents, le maire de la commune et les partenaires engagés. Pour des décisions d'importance, le maire sera directement informé sans intermédiaires.
- Garantir la transparence des partenaires impliqués dans la démarche auprès du conseil municipal.
- Soutenir la commune dans sa volonté de progression et d'implication dans la transition énergétique et écologique, notamment concernant les projets mis en avant par la démarche « VE+ » pour lesquels le Pays Vallée du Loir devra réfléchir aux possibilités dont il pourrait disposer pour participer à leur mise en œuvre (Accompagnement, conseil, mise à disposition de moyens, réalisation de partenariats...).

Fait à : *Lavernat*
Le : *6 mai 2019*

Alain Morançais,
Maire de Lavernat



Régis Vallienne,
Président du Pays Vallée du Loir

